

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
du lundi 10 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de SUCE-SUR-ERDRE, dûment convoqué le 04/11/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Julien LE MÉTAYER, Maire**.

NOMBRE
de conseillers en exercice

23

DELIBERATION N°

9/20251110

PRESENTS : Julien LE METAYER, Jean-Pierre GOUPIL, Isabelle DELANNOY-CORBLIN, Caroline LEHMANN, Patrick MOREAU, Céline MEGRET, Anne DUPONT, Jean-Guy BOURSIER, Anne-Marie GAILLARD, Bruno HAUGUEL, Pascal BONNET, Christine CHEVALIER, Franck MOUSSET, Delphine SOULARD.

POUVOIRS :

Arnaud DOUSSET a donné procuration à Caroline LEHMANN,
Philippe DUJARDIN a donné procuration à Jean-Pierre GOUPIL,
Jean-Pierre HEDOUIN a donné procuration à Isabelle DELANNOY-CORBLIN,
Benoît FAUCHER DE CORN a donné procuration à Patrick MOREAU,
Claire NAUDIN a donné procuration à Jean-Guy BOURSIER,
Stéphanie CLEMENT a donné pouvoir à Delphine SOULARD,
Violaine DANIEL a donné pouvoir à Christine CHEVALIER (à partir de 20h47).

ABSENTS : Christian JACOB (excusé), Marie ARBELET.

ASSISTANTE : Nadège BOUILLON – Directrice Générale des Services

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle DELANNOY-CORBLIN

OBJET : TRAVAUX – URBANISME - TRANSITIONS : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Rapporteur : Madame Christine CHEVALIER

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique (ATLANTIC'EAU) a transmis son rapport pour l'année 2024 à la Commune.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Suite n°1 - Délibération n°9/20251110

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ce rapport a été présenté en Commission Travaux – Urbanisme - Transitions du lundi 20 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (21 voix), approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif de la Commune de Sucé-sur-Erdre.

NOTA : le rapport complet transmis par ATLANTIC'EAU est consultable sur demande auprès de la Direction générale des services en Mairie

Fait et délibéré le 10/11/2025

Pour Copie Conforme.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Isabelle DELANNOY-CORBLIN



Julien LE MÉTAYER



Le Maire : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le : 18/11/2025
Acte notifié le :